



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 2/2024

Sitzungen vom / Séance du 06.05.2024



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity



ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 6 mai 2024

EN SÉANCE PUBLIQUE

I.	Questions posées par des conseillers communaux	163
	1) Question de Madame la conseillère Afonso sur la qualité de l'eau potable dans le quartier de Mühlenbach	163
	2) Question de Madame la conseillère Miltgen au sujet de l'accessibilité du cimetière forestier en voiture	163
	3) Question de Monsieur le conseiller Weidig sur la composition de la commission du vivre ensemble interculturel	163
	4) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des colonnes Morris de la Ville de Luxembourg	164
	5) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet du suivi de l'analyse du « ZUG » au sujet des passages piétons à Luxembourg-Ville	164
	6) Question de Madame la conseillère Oberweis relative à la cuisine des crèches communales	165
	7) Question de Monsieur le conseiller Clement au sujet de la mise en œuvre des compétences élargies des agents municipaux	165
II.	Circulation	166
III.	Conventions	167
IV.	Devis de travaux	170
	1) Devis rectifié relatif à la construction de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées au Val Ste Croix et à l'adaptation du bassin de rétention existant « Allée Léopold Goebel »	170
	2) Travaux de réaménagement des rues Léon Kauffman, Arthur Knaff, Joseph Massarette, Charles de Tornaco et du boulevard Charles Simonis	170
V.	Urbanisme	171
	1) Modification ponctuelle du PAG – Extension du centre équestre au Reckenthal	171
	2) Modification ponctuelle du PAG – PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin »	172
	3) Lotissements de terrains	172
VI.	Subsides extraordinaires	172

VII. Affaires judiciaires	174
VIII. Motion pour la création de maisons citoyennes de quartier	175
IX. Motion au sujet de l'aire de jeux du Parc Kaltreis	176
X. Création / suppression de postes	177

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

XI. Commissions consultatives : remplacements de membres	178
XII. Commission administrative du CHL: nomination de deux délégués effectifs et de deux délégués suppléants	178
XIII. Office social : affaires de personnel	178
XIV. Fondation Jean-Pierre Pescatore : affaires de personnel	178
XV. Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	178

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance publique

I. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Madame la conseillère Afonso sur la qualité de l'eau potable dans le quartier de Mühlenbach

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : La qualité de l'eau potable dans le quartier de Mühlenbach est en permanence insuffisante. Chaque matin, il faut laisser couler l'eau pendant au moins cinq minutes avant de pouvoir l'utiliser, ce qui constitue un gaspillage évident de cette précieuse ressource naturelle et un gaspillage d'argent.

Les citoyens sont donc confrontés à deux problèmes :

- 1) une qualité d'eau insuffisante, avec d'éventuelles répercussions sur leur santé ;
- 2) un gaspillage certainement non souhaité par les habitants.

Comment entendez-vous remédier à ce problème ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : L'eau potable distribuée dans les 11 zones de distribution de la Ville de Luxembourg est conforme aux normes de qualité fixées par la loi du 23 décembre 2022 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Pour s'en assurer, la Ville effectue des analyses hebdomadaires, au-delà des exigences légales. Les résultats sont publiés mensuellement sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).

Notre expérience nous a montré qu'un mauvais goût ou une turbidité de l'eau potable sont très probablement dus à un problème au niveau de l'installation domestique concernée. Souvent, le problème est causé par la corrosion d'anciennes conduites. Le fait que l'eau devienne plus claire et que son goût s'améliore après quelques minutes prouve que l'eau potable fournie par la Ville de Luxembourg est de bonne qualité.

Si un tel problème se présente, les habitants peuvent contacter le Service Eaux de la Ville (par téléphone ou par e-mail), qui enverra des agents sur place pour rechercher la cause du problème et y remédier dans la mesure du possible.

2) Question de Madame la conseillère Miltgen au sujet de l'accessibilité du cimetière forestier en voiture

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Les cimetières forestiers sont de plus en plus populaires et il faut donc se réjouir que la Ville de Luxembourg eût été la deuxième commune du pays à en avoir créé un (en 2014 à Cessange).

Cependant, un problème connu de longue date subsiste : l'accessibilité du cimetière forestier en voiture. Les chemins menant au cimetière forestier ne sont ni autorisés aux voitures, ni adaptés à la circulation automobile. Ainsi, sur le chemin qui part de la route CR178 entre Cessange et Schléiwenhaff, un panneau « Toute circulation interdite » (sauf cyclistes) a été installé.

La mauvaise accessibilité et le manque de possibilités de stationnement constituent un problème majeur pour les personnes handicapées, les personnes âgées ainsi que lors de funérailles avec de nombreux visiteurs. Les automobilistes doivent alors se garer dans les champs avoisinants.

Le 1^{er} novembre 2022, Madame le bourgmestre Lydie Polfer avait déclaré à ce sujet au journal « L'Essentiel » : « S'il s'agit d'une petite manifestation, il n'y a pas de problème (...), mais nous avons déjà eu des enterrements avec plusieurs centaines de participants. Le problème, c'est qu'il faut repasser par la même petite route que celle par laquelle on est arrivé. (...) J'ai pris contact avec l'administration des ponts et chaussées pour voir s'il était possible d'aller tout droit en empruntant un chemin qui est actuellement fermé ».

Quelle a été la réponse de l'Administration des ponts et chaussées ? Sera-t-il possible d'utiliser le chemin en question dans un avenir proche ? Dans la négative, comment le problème d'accessibilité et de stationnement sera-t-il résolu lors de manifestations importantes ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il existe deux voies d'accès, par le CR178 et par le CR179 (rue de Cessange), mais ce dernier est plus éloigné, ce qui ne laisse pas pratiquement que l'accès par le CR178. Comme deux voitures peuvent difficilement s'y croiser, nous avons discuté avec l'Administration des ponts et chaussées de la possibilité d'utiliser un chemin existant, utilisé pour des travaux d'entretien aux abords de l'autoroute, afin de créer une boucle permettant aux automobilistes de quitter la zone du cimetière forestier en sens unique. Après avoir obtenu l'accord de principe de l'Administration des ponts et chaussées, nous avons proposé que le chemin rural soit goudronné et sécurisé par une clôture par rapport à l'autoroute, le tout aux frais de la Ville de Luxembourg. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à un courrier à ce sujet daté du 28 septembre 2023, de sorte que nous allons envoyer un rappel à l'Administration des ponts et chaussées. Nous souhaitons conclure une convention de mise à disposition prévoyant, entre autres, que le contrat prendra fin si la zone en question venait à être nécessaire pour les besoins de l'autoroute.

3) Question de Monsieur le conseiller Weidig sur la composition de la commission du vivre ensemble interculturel

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Lors de la séance du conseil communal du 11 décembre 2023, les membres de la commission consultative du vivre ensemble interculturel ont été nommés en séance non publique. Nous connaissons des citoyens étrangers qui avaient posé leur candidature et souhaitons savoir pourquoi ils n'ont pas été retenus, alors que des Luxembourgeois ont été nommés membres de la commission.

Par souci de transparence et d'équité vis-à-vis du processus démocratique, j'ai plusieurs questions à poser : combien de personnes s'étaient-elles manifestées, c'est-à-dire combien y avait-il de candidatures ? Quels critères ont été appliqués ? Existe-t-il un document écrit à ce sujet ? Les avis des partis ont-ils été recueillis ? Pouvez-vous confirmer que *déi Gréng* ont été contactés, mais pas l'ADR ? Le collège échevinal a-t-il l'intention d'établir des critères qui soient à 100 % transparents et équitables, par exemple la nomination de candidats au hasard, ou une élection parmi les candidats ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Il y a eu au total 115 candidatures pour la composition de la commission du vivre ensemble interculturel qui, conformément à la législation actuelle, a remplacé l'ancienne commission d'intégration.

Les candidats ont été sélectionnés sur la base du règlement d'ordre intérieur dont s'est dotée la Ville. Nous avons veillé à une grande diversité, notamment en termes de profession, d'âge, de sexe et d'origine - et je tiens à souligner que les Luxembourgeois en font également partie. Nous avons également veillé à choisir des personnes très engagées dans le domaine du vivre ensemble. Ce n'est donc pas une question de prestige d'appartenir à la commission, mais de bénévolat concret.

Comme je ne connais pas tout le monde personnellement, j'ai en effet contacté un membre des Verts et un membre du LSAP pour leur demander s'ils connaissaient, parmi les 115 candidats, des personnes particulièrement engagées dans le domaine du vivre ensemble. Il est vrai aussi que je n'ai pas appelé l'ADR à cette occasion. En ce qui concerne les critères, le choix a été fait en toute transparence et sur la base du règlement d'ordre intérieur, ceci avec Monsieur l'échevin Maurice Bauer et des membres du personnel de la Ville de Luxembourg qui travaillent dans ce domaine.

La commission s'est réunie trois fois jusqu'à présent et je peux vous assurer que cette commission est ultra-dynamique. Les membres brûlent d'envie de pouvoir s'engager. Lors du Festival des migrations, le stand était constamment occupé par des bénévoles. Nous voulons promouvoir le vivre ensemble, quelles que soient l'origine et la nationalité des habitants, pour montrer au reste du monde que cela fonctionne bien ici, même si 72 % des habitants n'ont pas la nationalité luxembourgeoise.

4) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des colonnes Morris de la Ville de Luxembourg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : J'avais posé cette question début février, après avoir remarqué que les colonnes Morris annonçant les événements culturels dans la capitale étaient vides, voire démontées. Mes recherches m'ont permis de constater que le contrat conclu par la Ville de Luxembourg avec la société JCDecaux pour l'exploitation de 81 colonnes Morris sur le territoire de la Ville arrivait à échéance en mars 2024, après une durée de 10 ans.

Le collège échevinal peut-il confirmer que le contrat en question est arrivé à échéance ? Quelles étaient les principales dispositions de ce contrat, notamment en ce qui concerne le prix, le contenu et l'emplacement des colonnes Morris ?

Le droit d'exploitation des colonnes Morris avait été accordé en échange d'une redevance calculée en fonction du chiffre d'affaires. Quelles ont été les recettes et les dépenses pour la Ville pendant la durée de ce contrat ?

Quel est le bilan de la Ville en matière d'affichage pour les manifestations culturelles au cours des dix dernières années ?

Comment cela va-t-il se poursuivre ? Le collège échevinal continuera-t-il à miser sur les colonnes Morris classiques - et un appel d'offres a-t-il été lancé à cet effet - ou envisage-t-il de recourir à d'autres moyens ? Selon des articles de presse, des réflexions sont en cours pour introduire des colonnes d'affichage numériques. Si tel était le cas, il faudrait absolument prendre en considération la question de la pollution lumineuse, car il existe déjà de nombreuses influences externes qui ont un impact sur les gens.

En raison de leur format inhabituel et de leur prix élevé (plusieurs milliers d'euros par semaine), les colonnes Morris n'étaient pas intéressantes pour de nombreux acteurs culturels de la ville de Luxembourg. Le collège échevinal partage-t-il mon avis selon lequel, en cas de nouvel appel d'offres pour des colonnes Morris, celles-ci devraient être accessibles à tous les acteurs culturels de la ville, y compris les associations ?

Le règlement en vigueur concernant les affiches publiques date du 22 février 1965 et la liste en annexe ne semble plus être d'actualité. Le collège échevinal a-t-il l'intention de mettre à jour ces documents ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le contrat conclu avec la société JCDecaux est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 et toutes les colonnes Morris ont été enlevées. Au départ, 81 colonnes Morris avaient été prévues, mais

seules 49 ont été installées, car nous avons estimé que les autres emplacements proposés étaient moins pertinents.

Les colonnes Morris étaient principalement destinées aux événements culturels. Le contenu des affiches ne correspondait pas toujours à notre vision des événements culturels liés à la ville de Luxembourg et qui méritent notre soutien. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas renouveler le contrat.

La Ville de Luxembourg a reçu une redevance annuelle de 16.000 euros pendant la durée du contrat. Le fait est cependant que les prix demandés étaient très élevés. De ce fait, ce sont souvent de grandes maisons culturelles étrangères qui annonçaient leurs événements sur les affiches, ce qui n'était pas le but de ces colonnes publicitaires.

Notre Service Communication et Relations publiques est en train d'élaborer un projet pilote avec le service TIC. Nous sommes sur la voie d'une numérisation croissante. Dans cette optique, nous souhaitons refondre les « Reider » dans les différents quartiers, ce qui nous permettra également d'annoncer les événements culturels des associations par voie électronique. Ce projet pilote sera mené dans un premier temps dans deux grands quartiers de la ville.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La Ville a-t-elle reçu le paiement annuel de 16.000 euros par colonne Morris ou pour toutes les colonnes Morris installées sur le territoire de la capitale ? Quand le projet pilote sera-t-il lancé ? Qu'en est-il du règlement concernant l'affichage public du 22 février 1965 ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les 16.000 euros correspondent au montant total par an. Un timing précis n'a pas encore été fixé. En ce qui concerne le règlement concernant l'affichage public, les dispositions y afférentes sont fixées en partie dans le règlement sur les bâtisses et en partie dans le règlement général de police. Les affiches publiques ne peuvent pas être apposées sans l'autorisation du bourgmestre.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le règlement concernant l'affichage public du 22 février 1965, qui se trouve sur le site Internet de la Ville, devrait être révisé.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous allons nous occuper de cette question.

5) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet du suivi de l'analyse du « ZUG » au sujet des passages piétons à Luxembourg-Ville

Monsieur François BENOY (déi gréng) : En 2021, le groupe de citoyens « ZUG » (Zentrum fir urban Gerechtegkeet) avait analysé les passages piétons à Luxembourg-Ville et était arrivé à la conclusion que 27 % des passages piétons seraient dangereux et non conformes au Code de la route. En 2015, un audit avait déjà révélé que la visibilité des piétons était insuffisante aux abords de presque la moitié des passages piétons (154 sur 309).

En réponse à une question que j'avais posée à ce sujet, l'échevin à la mobilité a souligné lors du conseil communal du 15 novembre 2021 : « (La) manière de procéder (de ZUG) n'est pas celle de notre Service Circulation. Son analyse de tous les passages piétons a montré que seulement 32 des 475 passages piétons en question doivent être contrôlés plus en détail, alors que les autres sont conformes ». Six mois plus tard, le 2 mai 2022, Madame le bourgmestre Lydie Polfer a annoncé : « Nous apporterons des améliorations là où c'est possible. ».

L'analyse réalisée par la Ville de Luxembourg sur les passages piétons est-elle terminée ? Les 37 passages piétons jugés non

conformes par la Ville ont-ils été adaptés selon les dispositions du Code de la Route ? Est-ce qu'on a également procédé à des améliorations au niveau d'autres passages piétons ? Les dispositions du Code de la Route ont-elles été respectées lors de la mise en place de nouveaux passages piétons ? La Ville s'est-elle concertée avec le ministère de la Mobilité en vue de l'application de nouvelles lignes directrices, autres que celles de 2008 ? Le litige opposant la Ville de Luxembourg à ZUG concernant la publication de l'analyse de la Ville est toujours en cours. Pourquoi le collège échevinal refuse-t-il toujours de publier cette analyse ? La déclaration échevinale ne dit rien sur la politique générale du collège échevinal en matière de transparence. Quelle est la position du collège échevinal à ce sujet ? Le plan de mobilité annoncé a-t-il été publié dans son intégralité, avec toutes les analyses et tous les travaux préparatoires ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : L'analyse est terminée depuis un certain temps. Nos services ont réexaminé les passages piétons sur l'ensemble du territoire de la ville et ont apporté les améliorations nécessaires. En ce qui concerne le nombre, rien n'a changé. Nous maintenons la position que nous avons adoptée il y a trois ans. Nous continuons d'interpréter le Code de la route en disant que la distance de 5 mètres entre un passage piéton et un emplacement de stationnement doit être garantie uniquement dans le sens de la circulation pour assurer la sécurité des piétons. Cela correspond à un accord verbal avec le ministère de la Mobilité. Il existe une exception à ce principe aux abords des écoles, où nous assurons une distance de cinq mètres de part et d'autre des passages piétons, aussi bien dans le sens de la circulation que dans le sens inverse.

En ce qui concerne le procès relatif à la publication de l'analyse de notre service compétent, les plaidoiries ont été fixées à septembre 2024.

Une discussion de fond sur la transparence dépasserait le cadre de cette heure des questions. Je voudrais en tout cas retenir que ce collège échevinal n'a pas à se cacher en matière de transparence. Partout où c'est possible, nous allons à la rencontre des citoyens. Nous leur présentons des projets et les impliquons, qu'il s'agisse de nouvelles aires de jeux, de nouveaux bâtiments ou du plan de mobilité.

6) Question de Madame la conseillère Oberweis relative à la cuisine des crèches communales

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Il y a quelques mois, la cuisine des crèches gérées par la Ville de Luxembourg a été fermée suite à un problème technique. Depuis lors, les repas pour les crèches sont fournis par la société Sodexo. Sur le site Internet de la Ville, on peut cependant toujours lire que les repas sont préparés dans la propre cuisine de la Ville (rue de Chicago), ceci en collaboration avec une diététicienne, afin de garantir une haute qualité des repas.

Cette situation regrettable est-elle seulement temporaire ? Quelle est la durée du contrat conclu avec Sodexo ? Quelles sont les solutions envisagées à moyen et long terme ? La Ville ne pense-t-elle pas que la santé des enfants vaut l'investissement dans une cuisine telle qu'elle existait ? Qu'advient-il du personnel qui travaillait dans la cuisine aujourd'hui fermée ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : La cuisine de la rue de Chicago, qui fournissait cinq des sept crèches gérées par la Ville de Luxembourg, a dû être fermée en octobre 2023 suite à un problème technique. Au départ, nous pensions que le problème pourrait être résolu en huit semaines, mais en raison de la situation géopolitique et financière, il s'est avéré qu'il était difficile de se procurer les pièces de rechange nécessaires. Il a donc été décidé de recourir à l'aide de la société Sodexo.

La question du personnel nous tient à cœur. Il s'agit de trois cuisiniers, d'un autre cuisinier en formation et d'un livreur. Il y a eu un prêt de main-d'œuvre temporaire à la société Sodexo, les personnes concernées conservant leur salaire, leurs avantages et leur statut d'employés de la Ville de Luxembourg, conformément au Code du travail.

Un des cuisiniers a été chargé de réaliser un inventaire de la cuisine de la rue de Chicago et de préparer sa fermeture. Il s'est en effet avéré qu'une réparation serait beaucoup plus difficile et coûteuse qu'il n'y paraissait au départ. Afin de trouver une solution durable, le collège échevinal a décidé en décembre 2023, après une analyse approfondie des avantages et des inconvénients, de renoncer à une réparation et de lancer un appel d'offres pour la livraison de repas qui seront livrés froids en vue d'une « régénération » dans les différentes crèches.

L'appel d'offres public prévoit une durée du contrat de dix ans. Parmi les quatre entreprises ayant participé à l'appel d'offres, Sodexo a présenté l'offre la plus avantageuse en termes de rapport qualité/prix (70 % pour l'évaluation qualitative et 30 % pour l'évaluation financière). Le 26 février 2024, le marché a été attribué à Sodexo et la préparation des repas a débuté le 15 avril. Celle-ci se fait au « Konviktsgaard », où Sodexo cuisine déjà pour la Ville de Luxembourg.

En ce qui concerne la qualité des repas, nous collaborons avec des nutritionnistes de la société Signa Consulting. Au cours des dernières années, nous avons bien travaillé avec cette société. Le guide « Alimentation du nourrisson » du ministère de la Santé et le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique (PAN-Bio 2025) sont par exemple pris en compte. Une attention particulière est portée aux protéines, glucides, vitamines, etc. que doivent contenir les repas.

Le prêt de main-d'œuvre temporaire prendra fin au plus tard le 31 octobre 2024. La Ville de Luxembourg réaffectera les personnes concernées à de nouvelles tâches, de sorte qu'aucun problème ne se posera pour elles.

En ce qui concerne le site Internet, les adaptations nécessaires seront effectuées.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Comment la Ville assure-t-elle que les recommandations de la société de consulting soient prises en compte par Sodexo ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : La Ville est cliente de Sodexo, c.-à-d. que nous transmettons à Sodexo ce que nous avons élaboré avec la société de consulting, et Sodexo doit se conformer à ces exigences.

7) Question de Monsieur le conseiller Clement au sujet de la mise en œuvre des compétences élargies des agents municipaux

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Depuis le 15 avril 2024, les agents municipaux de la Ville de Luxembourg peuvent exercer leurs compétences élargies et constater 17 infractions au Règlement général de police sur le territoire de la capitale. Selon mes informations, quatre agents sont en outre habilités à constater d'autres infractions au Règlement général de police.

La campagne de sensibilisation annoncée ne semble pas avoir modifié le comportement des citoyens. Quelles étaient les actions concrètes de la campagne de sensibilisation ?

Suite à ma demande, j'avais reçu le 14 février 2024 une copie numérique du dépliant, avec l'information qu'il serait distribué à partir du 19 février. Cependant, personne dans mon entourage n'a encore reçu le dépliant en question. Y a-t-il eu un problème avec la distribution ? À qui et où a-t-il été distribué ?

Bien qu'il ait été annoncé pendant la discussion sur l'interdiction de la mendicité que le dépliant serait envoyé aux membres du conseil communal, ce n'est que le 24 avril 2024 qu'une copie numérique a été envoyée par e-mail aux membres du conseil communal, soit un jour après que j'avais posé à nouveau la question. Pourquoi les membres du conseil communal n'ont-ils pas reçu une copie du dépliant avant le 15 avril ?

Depuis le 15 avril, je n'ai constaté aucun changement dans le comportement des citoyens, par exemple en ce qui concerne la sortie des poubelles. Quels sont les premiers retours et expériences ?

Une autre suggestion : ne serait-il pas souhaitable d'ajouter aux compétences élargies des agents municipaux les dispositions de l'article 7.1 du Règlement général de police (« Il est interdit de souiller la voie publique de quelque manière que ce soit et, sous réserve des dispositions du règlement sur les déchets, d'y jeter, déposer ou abandonner des objets quelconques ») ? Cela leur permettrait de constater également les infractions relatives au fait de jeter du papier, des cigarettes et du chewing-gum.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je voudrais commencer par votre dernière question. Les quatre agents qui ont suivi la formation spécifique et qui ont été assermentés par devant le tribunal d'arrondissement en février peuvent constater ces infractions.

La campagne de sensibilisation s'est bien déroulée. Nous n'avons pas eu de retours négatifs. Lorsque Monsieur le conseiller Clement avait posé sa question en février 2024, je l'avais informé de notre manière de procéder. Nous veillerons à ce qu'à l'avenir, tous les dépliants publiés par la Ville soient disponibles en version papier dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Nos agents municipaux ont fait circuler les dépliants en les distribuant en particulier aux commerçants et aux restaurateurs, mais aussi aux personnes qui avaient eux-mêmes enfreint une disposition du Règlement général de police.

Il va de soi que la vie ne devient pas parfaite du jour au lendemain simplement parce qu'il y a un nouveau règlement. Monsieur le conseiller Clement a donc raison lorsqu'il constate que les gens ne respectent pas encore toutes les dispositions.

Jusqu'à présent, cinq sanctions administratives ont été prononcées. Trois d'entre elles concernaient l'occupation de la voie publique non autorisée, par exemple par des camions dans le cadre d'un démantèlement. Dans les deux autres cas, les personnes concernées avaient omis de demander une autorisation pour une activité commerciale dans l'espace public.

Il est possible soit de payer immédiatement une taxe unique de 25 euros, soit de contester l'infraction. Dans ce dernier cas – ce qui s'est produit une seule fois jusqu'à présent – le dossier est transmis au fonctionnaire sanctionnateur près du ministère des Affaires intérieures, qui peut soit annuler l'amende, soit infliger au contrevenant une amende administrative de 25 à 250 euros.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Ai-je bien compris que le dépliant a été distribué par les agents municipaux, mais qu'il n'a pas été envoyé à tous les ménages ? Il est donc tout à fait possible que les habitants des communes environnantes n'aient jamais vu le dépliant ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le dépliant est disponible sur le site Internet de la Ville de Luxembourg (www.vdl.lu). Au sein du conseil communal, il a souvent été dit qu'il faut essayer de ne pas tout diffuser sur papier. En effet, ce dépliant n'a pas été distribué sous forme de toutes-boîtes à tous les ménages. Nous avons souvent parlé de ce sujet au

sein du conseil communal, il y a eu de longs et bons articles à ce sujet dans tous les journaux, et, comme je viens de le dire, le dépliant est disponible sur notre site Internet.

II. CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Des emplacements de stationnement supplémentaires pour motos seront créés. Il faut s'en féliciter, tout comme du bon communiqué de presse, pour que les motocyclistes sachent où se trouvent les parkings. Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner à nouveau qu'il n'y a toujours pas assez d'emplacements de stationnement pour les vélos. Où en est l'offensive annoncée par le collègue échevinal dans ce domaine ? Comme il existe des quartiers où de nombreuses maisons ne disposent pas d'un garage, il est important de prévoir également des emplacements couverts pour vélos dans l'espace public. Les endroits où ces emplacements seront créés ne doivent pas être fixés d'en haut, mais en dialogue avec les citoyens et les syndicats d'intérêts locaux. Pour que les boxes à vélos soient aussi proches que possible du domicile des habitants, il est préférable de recourir à de nombreuses petites installations plutôt qu'à quelques grandes.

Il n'y a pas si longtemps, j'avais posé une question au sujet des pistes cyclables. Je n'avais malheureusement pas reçu de réponse précise de la part de Monsieur l'échevin de la mobilité à ma question de savoir quand des améliorations concrètes seraient attendues. Comme je me déplace souvent à vélo, je ne peux que confirmer que de nombreuses situations dangereuses se produisent encore sur les pistes cyclables, lorsque les automobilistes roulent trop vite ou dépassent les cyclistes malgré l'interdiction. J'ai également constaté que les panneaux installés initialement n'étaient plus là. D'où mon appel au collègue échevinal pour qu'il procède à des améliorations, sachant qu'avec le début du printemps, il y aura encore plus de cyclistes sur la route.

Monsieur l'échevin Goldschmidt a promis à plusieurs reprises que nous aurions une discussion au sujet du plan de mobilité au sein du conseil communal. Le collègue échevinal a-t-il déjà fixé une date pour cette discussion ? Si ce n'est pas le cas, nous prendrons la liberté de faire porter un point y relatif à l'ordre du jour du conseil communal.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme d'habitude, notre groupe s'abstiendra lors du vote concernant les règlements dans le cadre desquels les piétons n'ont pas accès au trottoir en raison de chantiers. Je profite de l'occasion pour signaler que dans le cadre des chantiers de la rue d'Anvers et de la rue de Strasbourg, des véhicules de chantier stationnent sur le trottoir. Il est évident que les entreprises de construction doivent pouvoir travailler, mais la sécurité des piétons doit également être garantie.

Il faut augmenter le nombre d'emplacements de stationnement pour vélos et motos. Il ne faut pas remplacer les emplacements de stationnement pour motos par des emplacements pour vélos, ou inversement. Il est important que les habitants et tous ceux qui viennent en ville à vélo ou à moto puissent se garer facilement et en toute sécurité. Lors de l'aménagement d'emplacements de stationnement pour motos et vélos, il faut veiller à ce que les emplacements ne soient pas installés devant les vitrines des commerces. Les commerçants ont besoin de tout le soutien possible.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Les documents relatifs aux règlements de circulation ne nous ont été transmis que vendredi. Indépendamment des dispositions légales, je pense que nous, conseillers communaux, devrions idéalement recevoir les documents cinq jours ouvrables avant la séance du conseil communal prévue. Les documents concernant les règlements

de circulation sont particulièrement indigestes. Il serait peut-être temps d'examiner avec le ministère de la Mobilité si les décisions devant être prises par le conseil communal pourraient être présentées de manière plus compréhensible ou s'il serait possible, par exemple pour les règlements temporaires, de se passer d'une décision du conseil communal.

Je suis heureux de lire que des emplacements de stationnement supplémentaires seront aménagés pour les motos. Cette information a déjà trouvé son chemin dans la presse, avant même que le conseil communal ne se prononce aujourd'hui sur les règlements correspondants. Je trouve cela regrettable. Les informations à la presse devraient être formulées de manière à ce qu'il s'agisse d'un projet du collègue échevinal, qui sera à confirmer par un vote du conseil communal.

Nous sommes probablement tous d'accord sur le fait qu'il faut éviter autant que possible que les piétons doivent changer de côté de la rue lors de travaux ou qu'ils ne puissent pas utiliser un trottoir provisoire. Je suis fermement convaincu que nos services font de leur mieux pour éviter de telles situations. Afin d'éviter de devoir procéder à chaque fois à un vote séparé pour différents règlements, il serait utile de fournir à nouveau, dans le cadre d'une commission consultative, des explications sur les raisons pour lesquelles il est nécessaire de fermer les trottoirs lors de certains chantiers et sur les efforts déployés par nos services pour trouver les meilleures solutions possibles.

Dans la rue cyclable du Val Ste Croix, où je circule souvent en tant qu'automobiliste, je respecte toujours l'interdiction de dépasser les cyclistes. Certains cyclistes consultent leur téléphone portable pendant qu'ils roulent, d'autres roulent à une vitesse modérée, c.-à-d. ne semblent pas vouloir se rendre rapidement d'un point A à un point B. De nombreux cyclistes sont mal à l'aise lorsqu'un automobiliste les suit au pas. Certains roulent alors soudainement sur le trottoir pour ne pas ralentir la circulation. La réglementation devrait tenir compte à la fois du fait que de nombreux automobilistes ne respectent pas l'interdiction de dépasser et du fait que de nombreux cyclistes sont gênés par les automobilistes qui ne les dépassent pas. Je pense qu'il serait judicieux de revoir la réglementation.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Merci pour ces suggestions et remarques intéressantes. Je propose que nous nous penchions à nouveau sur les procédures lors d'une prochaine réunion de la commission, c.-à-d. que les membres du conseil communal reçoivent des explications sur les règlements qui doivent être soumis au vote, sur le moment auquel ce vote doit avoir lieu, sur ce qu'il faut entendre par règlement définitif et par règlement temporaire. Tous les membres du conseil communal sont cordialement invités à participer à cette réunion de la commission. Les suggestions sur la manière d'apporter des améliorations sont bien entendu les bienvenues. Les différents règlements doivent être validés par le conseil communal. La simplification administrative doit être abordée au niveau national.

Je peux rassurer Monsieur le conseiller Benoy qu'aucun panneau n'a été enlevé dans les rues cyclables et que ces dernières ont été réglementées conformément aux dispositions du Code de la route. Le Code de la route luxembourgeois dispose que l'automobiliste ne peut pas dépasser le cycliste dans une rue cyclable. Le plan de mobilité de la Ville de Luxembourg, qui a été récemment présenté à la presse, dispose que des plans détaillés seront établis en ce qui concerne la modération du trafic et la promotion de la mobilité douce dans les quartiers. Dans ce contexte, les rues cyclables seront à nouveau examinées. Une analyse a déjà été effectuée en interne, mais il peut s'avérer utile que des experts externes examinent les rues cyclables de leur point de vue et proposent des améliorations.

Monsieur le conseiller Boisante a signalé que des véhicules de chantier sont stationnés sur le trottoir dans la rue d'Anvers et la rue de Strasbourg. Nos services vérifieront cela.

L'augmentation du trafic automobile a conduit de nombreux citoyens à chercher une alternative à la voiture, à passer de la voiture à la moto et à parcourir également de longues distances avec celle-ci pour se rendre en ville. D'où la décision de créer des emplacements de stationnement supplémentaires pour les motos. Nous constatons que ces emplacements de stationnement sont très utilisés pendant la saison des motos.

Le plan de mobilité a été rédigé en allemand. La version allemande du plan de mobilité a été présentée à la presse. Les services ont été chargés de rédiger également une version française et une version anglaise. Ces dernières seront disponibles non seulement sous forme numérique en format PDF, mais aussi sous forme imprimée. Selon nos informations, les versions française et anglaise du plan de mobilité devraient être disponibles d'ici fin mai. Une réunion publique d'information est prévue pour le mois de juin, probablement au Grand Théâtre. Une invitation sera distribuée à tous les ménages de la capitale. Bien entendu, le plan de mobilité sera également présenté à la commission consultative et au conseil communal. Les conclusions tirées dans le cadre de l'analyse ont conduit à l'élaboration de plans détaillés supplémentaires. Nous voulons concevoir la mobilité du futur à Luxembourg-Ville sur la base du plan de mobilité.

La Ville de Luxembourg a commandé des râteliers à vélos supplémentaires. Une partie d'entre eux est déjà arrivée. Les syndicats d'intérêts locaux savent où joindre nos services pour leur faire part des endroits où ils estiment qu'il manque encore des râteliers à vélos. Ces derniers sont installés dans l'espace public, là où de nombreuses personnes se déplacent. Ils ne sont pas installés à proximité des résidences, car nous estimons qu'il incombe en premier lieu à la copropriété de prévoir des emplacements de stationnement pour les propriétaires ou les locataires des logements. Dans les rues où les immeubles d'habitation ne disposent pas de garages, nous pouvons volontiers examiner à quel endroit l'un ou l'autre emplacement de stationnement public pourrait être supprimé afin d'y installer des râteliers à vélos.

Les règlements de circulation temporaires, dans le cadre desquels des trottoirs sont fermés pour cause de travaux, sont approuvés avec l'abstention des représentants du LSAP. Les autres règlements temporaires et les modifications définitives du règlement communal de circulation sont approuvées à l'unanimité.

III. CONVENTIONS

- 1) La société « Liberty Goethe s.à r.l. » cède gratuitement à la Ville une languette de terrain (9 centiares) dans l'avenue de la Liberté. But : régularisation de la rue et du trottoir.
- 2) La société « Mühlenweg Development s.à r.l. » cède gratuitement à la Ville une languette de terrain (13 centiares) située au Mühlenweg. But : élargissement du trottoir.
- 3) La société « Birdy s.à r.l. » cède gratuitement à la Ville une languette de terrain (« place voirie ») (30 centiares) dans la rue des Muguets. But : élargissement du trottoir.
- 4) La Ville vend une languette de terrain (« place occupée ») (15 centiares) dans la rue Jean-François Boch à deux particuliers. Prix : 9.000 €. But : régularisation des droits réciproques.

- 5) La société « Benictim Properties s.à r.l. » cède gratuitement à la Ville une languette de terrain (« place-voirie ») (11 centiares) dans la rue Albert Uden. But : élargissement du trottoir.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 6) La Ville acquiert de l'association « Liga Gaart an Heem a.s.b.l., Ligue luxembourgeoise du coin de Terre et du Foyer a.s.b.l., CTF a.s.b.l. » un immeuble (« place occupée/bâtiment d'habitation ») (3,35 ares) sis rue de Bonnevoie. Prix : 2.000.000 €. La Ville concède à ladite association un droit d'emphytéose sur un terrain (« jardin ») (28,17 ares) sis rue du Travail. La redevance initiale s'élève à 38.500 €. La redevance annuelle est de 50 €. But : réalisation de logements communaux à Bonnevoie et réalisation d'un nouveau siège pour la ligue CTF à Bonnevoie.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Il faut se réjouir que l'association « Liga Gaart an Heem » et la Ville de Luxembourg aient trouvé un accord pour permettre, d'une part, la construction de logements communaux et, d'autre part, l'installation d'un nouveau siège pour la ligue CTF.

Qui sera le maître d'ouvrage du bâtiment à construire pour les besoins de la ligue ? Qui prendra en charge les coûts de construction ?

La Ville de Luxembourg accorde à ladite association un droit d'emphytéose sur un terrain (« jardin ») dans la rue du Travail. Cela signifie-t-il qu'une adaptation ponctuelle du PAG doit être effectuée ? Existe-t-il déjà des plans de construction pour le nouveau siège de l'association ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville acquiert auprès de l'association un bien immobilier pour une somme considérable. On peut donc supposer que l'association sera le maître d'ouvrage du nouveau siège de l'association. En ce qui concerne l'utilisation d'un tel terrain, l'article 16 du PAG dispose que « Des abris de jardin ou des dépendances similaires peuvent être autorisés par lot ou parcelle individuelle. Y sont également admis des constructions, des établissements, des équipements et des aménagements de service public et d'intérêt général ». En conséquence, rien ne devrait s'opposer à la construction d'un nouveau siège de la ligue CTF.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 7) Deuxième avenant au contrat de bail conclu entre la Ville et l'association LUGA a.s.b.l. en vue de la location de quatre bureaux supplémentaires (90 m²) au deuxième étage de l'immeuble Saint-Jean (110, avenue Gaston Diderich). L'avenant est entré en vigueur le 15 janvier 2024. Le bail initial, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2027 en raison de la pandémie de Covid-19. But : suivi administratif et préparation de la LUGA.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Notre groupe soutiendra cet avenant. Je suis consciente du fait que le plan directeur de la LUGA soit présenté demain à la commission consultative compétente, mais je voudrais profiter de l'occasion pour souligner que la LUGA ouvrira ses portes demain dans un an, et que nous ne disposons guère d'informations à ce jour, si ce n'est que des bureaux ont été loués et que des locaux supplémentaires sont maintenant mis à disposition. Le fait qu'il ne reste plus qu'un an pour résoudre différents problèmes me préoccupe. Mercredi dernier, dans le cadre de la Fête du travail, une manifestation a eu lieu au Stadtgrund. Bien que seulement quelques centaines de personnes y aient participé, il y avait une longue file d'attente près de l'ascenseur à la fin

de l'événement et il a fallu beaucoup de temps pour qu'elle se résorbe. Sachant que la LUGA attirera certainement un très grand nombre de visiteurs du Luxembourg et de l'étranger, l'ascenseur du Stadtgrund ne suffira pas à lui seul à les amener sur le site de la LUGA dans la vallée de la Pétrusse. Il sera certes possible de s'y rendre à pied depuis la Ville-Haute, mais les visiteurs, surtout les plus âgés, n'opteront probablement pas pour le *Breedewee* pour revenir à la Ville-Haute. Les habitants du Stadtgrund s'inquiètent de l'impact du grand nombre de visiteurs sur leur vie quotidienne, notamment en ce qui concerne la circulation et le stationnement. J'espère obtenir des réponses à ces questions demain en commission.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : En commission consultative, Monsieur l'échevin Bauer a rappelé qu'une conférence de presse aura lieu demain et qu'en outre, la commission consultative compétente sera également informée.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La LUGA, qui aura lieu de mai à octobre 2025, sera organisée sur différents sites, de sorte que les visiteurs se répartiront. Deux ascenseurs seront à leur disposition. Il est certainement justifié de soulever la question de la fluidité et de la rapidité du transport par ascenseur. Je ne pense toutefois pas que cela pose problème. Lorsque l'ascenseur du Pfaffenthal est entretenu une fois par mois et reste hors service pendant une courte période, cela ne pose pas de problème. Les gens peuvent quand même se rendre dans la Ville-Haute ou au Kirchberg.

La LUGA ouvrira ses portes dans un an. La collaboration entre la Ville et l'État se passe très bien. Une conférence de presse est prévue demain, au cours de laquelle de plus amples détails seront communiqués. Les conseillers communaux auront également l'occasion de se pencher sur le programme de la LUGA lors d'une prochaine réunion de la commission consultative compétente.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 8) Avenant aux termes duquel la Ville accorde à la société « Alavita s.à r.l. » une réduction temporaire de loyer pour la mise à disposition du local commercial sis 11, rue Auguste Charles. À partir du 1^{er} mai 2024, le loyer s'élève à 1.000 € (au lieu de 2.000 €) pour une durée de 3 ans. Les autres dispositions de la convention du 21 février 2021 restent en vigueur. But : garantir à long terme un développement positif du quartier.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le présent avenant prévoit que la Ville accorde à la société Alavita une réduction temporaire de loyer afin de permettre à ce commerce, qui a dû fermer pendant quelques mois, de continuer à fonctionner. *deï gréng* soutiennent cette solution, car il est important que le commerce vive et qu'il n'y ait pas de magasins vides.

Le commerce traverse une période difficile. C'est pourquoi *deï gréng* souhaiteraient que la Ville mène une politique commerciale encore plus proactive. La Ville devrait acquérir des surfaces commerciales supplémentaires, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux PAP.

Dans ce contexte, nous renvoyons à une motion que nous avons déposée en automne 2023. Cette motion contient une série de propositions visant à renforcer le commerce dans le quartier de la Gare et en général. Dans le cadre de la discussion menée au sein de la commission de la mobilité urbaine, nous avons fait d'autres propositions afin de trouver un consensus et que la motion puisse être soutenue par tous les groupes politiques. Un débat constructif a également déjà eu lieu au sein de la commission sociale. Selon mes informations, notre motion devrait également être débattue prochainement au sein de la commission du développement urbain et économique. Je serais heureux si un consensus

pouvait être trouvé afin que la motion puisse obtenir le soutien de tous les groupes politiques lors d'une prochaine réunion du conseil communal.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Il est indéniable que le commerce local joue un rôle crucial dans la vitalité et l'identité des quartiers. Nous saluons et encourageons les commerces de qualité et de proximité, et cette démarche devrait être étendue à d'autres quartiers. En proposant à l'entreprise Alavita une réduction temporaire de loyer, la Ville démontre son engagement envers le développement économique et social. Cette mesure favorise la pérennité de ce commerce et contribue au maintien d'une offre diversifiée dans notre quartier. Cette action, qui s'inscrit dans la continuité des dispositions de la convention du 21 février 2021, vise à garantir un développement positif du quartier à long terme. Le commerce en question est d'autant plus important pour le quartier de Bonnevoie qu'il contribue à sa valorisation. De plus, sa localisation dans un endroit difficile d'accès met en lumière l'importance de soutenir et de faciliter l'accès aux commerces locaux et de proximité pour les habitants. Nous soutenons cette initiative et encourageons la Ville à poursuivre dans cette voie en soutenant activement les commerces de proximité. Ensemble, nous pouvons contribuer au dynamisme et à la vitalité de nos quartiers.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutient cette réduction temporaire du loyer, car cette mesure vise à soutenir le commerce. Nous savons tous qu'actuellement, chaque euro compte pour les commerçants et les gérants de restaurants.

La société Alavita exploite quatre magasins sur le territoire de la capitale. Dans le rapport de la commission, nous lisons que les 1.000 € sauveraient l'entreprise d'une faillite. Cela permet de penser que la Ville devrait être encore plus active et agressive pour garantir la poursuite de l'exploitation des magasins. La question se pose de savoir si les jeunes entreprises à la disposition desquelles la Ville met des locaux commerciaux ne devraient pas également se voir proposer un *coaching*. Je suis moi-même commerçant et je propose également du *mentoring*. Il est important que nos commerçants soient soutenus. Tout soutien financier est le bienvenu. Parallèlement, la Ville a la responsabilité d'accompagner les jeunes entreprises pour qu'elles réussissent à surmonter les temps difficiles qu'elles connaissent actuellement. La société en tirera profit plus tard, et lorsque les entreprises concernées iront mieux, il sera possible de soutenir d'autres jeunes entrepreneurs.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Il s'agit d'une réduction substantielle du loyer accordée à l'entreprise commerciale Alavita dans l'espoir de maintenir une activité commerciale à Bonnevoie. Cette initiative est certainement la bienvenue, mais elle soulève également des questions. Ne se pourrait-il pas que l'offre d'Alavita n'intéresse pas assez de personnes ou qu'il s'agisse simplement d'une mauvaise gestion ? Je partage l'avis de Monsieur le conseiller Boisante selon lequel un *coaching* pourrait être plus important qu'un soutien financier. Il pourrait tout à fait arriver que le magasin, malgré une réduction temporaire du loyer, doive fermer ses portes dans un avenir proche. La Ville serait-elle alors prête à renoncer complètement au loyer ? Pourquoi dans ce cas et pas dans d'autres ? Nous estimons que les principes de l'économie de marché ne sont éventuellement pas respectés ici, raison pour laquelle nous nous abstenons lors du vote.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : D'une manière générale, il est bon de soutenir les entreprises qui traversent une période difficile, mais nous ne devons pas suspendre les principes de l'économie de marché. Si nous aidons un commerce, nous devons faire de même pour les autres.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je trouve étonnant l'affirmation selon laquelle nous suspendrions l'économie de marché uniquement parce que nous accordons une réduction

temporaire du loyer à une entreprise afin de maintenir une offre commerciale intéressante à Bonnevoie. La Ville veut soutenir aussi bien l'offre au centre-ville et dans le quartier de la Gare que dans les autres quartiers de la capitale. On ne peut donc pas parler d'une mise à l'écart de la libre économie de marché.

L'entreprise Alavita exploite quatre magasins sur le territoire de la capitale. La présente convention concerne uniquement le magasin de Bonnevoie. La situation est la suivante : si le magasin ferme ses portes, nous aurons une nouvelle vacance à Bonnevoie, une situation que nous essayons de combattre. Bonnevoie est un quartier intéressant et vivant, et il est important pour nous de contribuer à ce qu'une offre commerciale diversifiée y soit maintenue.

Messieurs les conseillers Boisante et Clement se sont prononcés en faveur d'un accompagnement des jeunes entreprises. Dans ce contexte, il convient de rappeler à nouveau le concept de *pop-up* de la Ville de Luxembourg. Le projet est un succès : plus de 25 % des *pop-up stores* soutenus ont décidé de lancer leur idée commerciale sur le marché libre. En collaboration avec la *House of Startups* et la *House of Entrepreneurship*, la Ville a décidé d'aller plus loin en proposant un *coaching* pour les aider à s'établir avec succès sur le marché, notamment dans le contexte actuel où les temps ne sont pas faciles pour les commerçants. La Ville s'efforce de créer un cadre favorable au commerce et à assurer une desserte attrayante de la ville par les transports publics. Il convient également de rappeler que les deux premières heures de stationnement au parking Fort Neipperg sont gratuites en semaine et le dimanche. Le samedi, les quatre premières heures sont gratuites. Il s'agit d'une initiative visant à soutenir les commerçants.

La semaine passée, nous avons reçu une nouvelle annonce de succès. Un jeune entrepreneur, qui avait bénéficié d'un *pop-up store* mis à sa disposition par la Ville, a pu signer un bail fixe pour utiliser un autre local commercial dans le quartier de la Gare.

Actuellement, on parle beaucoup de fermetures de magasins. Il convient de noter qu'en même temps, de nombreux nouveaux magasins ouvrent leurs portes. Le nombre de nouveaux magasins qui ouvrent est supérieur à celui des magasins qui ferment leurs portes. Cela aussi mérite d'être mentionné, car il est important de mettre en avant une image positive. La Ville fait tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le commerce.

Monsieur le conseiller Clement a déclaré que le fait que les affaires ne marchent pas si bien à Bonnevoie pourrait être dû à une mauvaise gestion de l'entreprise. D'après mes informations, les autres activités de l'entreprise se portent bien, de sorte que la raison pour laquelle les activités à Bonnevoie ne se portent pas si bien n'est probablement pas liée à la gestion. L'objectif de la Ville est de continuer à maintenir une offre commerciale de qualité et diversifiée à Bonnevoie. Je vous remercie pour le large soutien apporté à la présente convention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'objectif de la Ville est de maintenir une offre spécifique, telle que celle proposée par Alavita, également à Bonnevoie. L'avenir nous dira si le commerce pourra être maintenu grâce à l'aide proposée. En fin de compte, ce sont les commerçants qui décident de l'offre et de son emplacement. Je suis sûre que Monsieur le conseiller Boisante pourra encore aider de nombreux commerçants.

La convention est approuvée, Messieurs les conseillers Clement (Piraten) et Weidig (ADR) s'abstiennent.

- 9) La Ville acquiert auprès d'un particulier une maison d'habitation sise 28, rue des Capucins. Prix : 1.200.000 €. But : arrondissement de la propriété communale. Cette

délibération annule et remplace la délibération du 25 mars 2024 où une erreur matérielle s'était glissée concernant les articles budgétaires.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 10) Exercice du droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle (26,94 ares) inscrite au cadastre sous le numéro 234/2363, section EA de Beggen, et sise derrière les immeubles n° 152 et 152a, rue de Beggen. Dans le PAG, la parcelle en question est classée en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » et majoritairement superposée d'une zone soumise à un PAP NQ (SD : BG-06). De plus, la parcelle se situe en partie dans une zone inondable (HQ10). La partie du terrain située en zone [HAB-2] et non superposée d'une zone soumise à un PAP NQ est couverte et précisée par le PAP QE « [HAB-2·d] » existant. Prix : 1.648.728 €. But : agrandissement de la propriété communale en vue de la création de logements abordables.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Notre groupe salue la décision du collège échevinal de faire valoir son droit de préemption. La Ville peut compter sur notre soutien quand elle étend son patrimoine immobilier. La parcelle de terrain à acquérir est stratégiquement bien située, puisque la Ville possède déjà un terrain de 146 ares à cet endroit. La réalisation d'un projet de construction de logements plus important est prévue. Quand le PAP sera-t-il disponible ?

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Cette parcelle se trouve dans une zone inondable. Quelles sont les mesures prévues en raison du risque d'inondation ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : À ce stade, il n'existe pas encore de PAP pour ce site. Il reste à voir si les propriétaires d'autres parcelles situées sur ce site sont prêts à s'engager dans la voie d'un PAP. Si tel est le cas, un PAP sera élaboré. Bien entendu, il sera tenu compte du fait que la parcelle se trouve en zone inondable. Actuellement, la priorité est donnée aux PAP « Porte de Hollerich », « Stade » et « Villeroy&Boch ».

La convention est approuvée à l'unanimité.

IV. DEVIS DE TRAVAUX

- 1) **Devis rectifié relatif à la construction de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées au Val Ste Croix et à l'adaptation du bassin de rétention existant « Allée Léopold Goebel »**

Le conseil communal est appelé à approuver un devis rectifié (lot 1) d'un montant de 3.123.555 € pour la construction de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées au Val Ste Croix sur le tronçon longeant le cimetière de Merl d'un côté et le nouveau PAP « Parc des Aubépines » de l'autre côté. Lors de la séance du 9 février 2018, le conseil communal avait approuvé un devis estimatif d'un montant de 2.242.000 €. Le dépassement du devis initial de 703.555 € nécessite le vote d'un devis rectifié par le conseil communal. Le conseil communal est appelé à voter un crédit supplémentaire de 590.000 € pour l'exercice budgétaire 2024.

Le devis rectifié est approuvé à l'unanimité.

- 2) **Travaux de réaménagement des rues Léon Kauffman, Arthur Knaff, Joseph Massarette, Charles de Tornaco et du boulevard Charles Simonis**

Le conseil communal est appelé à approuver un devis d'un montant de 14.315.000 € en vue du renouvellement des infrastructures et du réaménagement de la surface dans les rues Léon Kauffman, Arthur Knaff, Joseph Massarette, Charles de Tornaco, du boulevard Charles Simonis et d'un tronçon de la rue de Trèves (entre l'église St. Esprit et l'école primaire Cents). Un crédit de 1.251.000 € est prévu au budget extraordinaire 2024. Un crédit supplémentaire de 214.000 € doit être voté par le conseil communal pour l'exercice budgétaire 2024 pour les Services Eaux, le Service Éclairage public et le Service TIC. Le solde total restant, soit 12.850.000 €, doit être inscrit aux articles afférents du budget extraordinaire des services concernés au cours des exercices suivants.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Ce projet est un excellent exemple de la manière dont la participation citoyenne fonctionne à la base et du rôle de la commission consultative. Suite aux discussions que nous avons eues au sein de la commission, un certain nombre de propositions ont été retenues et ont trouvé un écho dans le projet. Par exemple, les propositions de déplacer les conteneurs vers un autre site et de déplacer le point de ramassage scolaire ont été retenues. En outre, le passage piéton sera déplacé de manière à ne pas être situé devant la sortie de garages existants. Lors de la mise en place d'une zone 30, on veillera à ce que les bus puissent se croiser. Il s'agit d'un dossier très complexe, mais il s'est avéré que l'implication à différents niveaux fonctionne bien et que des améliorations ont pu être apportées au projet. Je ne peux donc que féliciter le collège échevinal et les services concernés pour ce projet.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Ce projet prévoit la rénovation d'une grande partie d'un quartier, notamment aux abords d'une école. Il est important de tenir compte des enjeux d'un développement urbain moderne. Nous avons besoin de plus de verdure, de plus de mobilité douce, surtout dans l'intérêt des élèves, et il va de soi que les riverains doivent encore pouvoir se rendre à leur domicile avec leur voiture. Nous nous réjouissons que des mesures aient été prises pour améliorer la sécurité routière aux abords de l'école et que des arbres y aient été plantés, mais quelques ralentisseurs ne suffisent pas à garantir une véritable modération du trafic. Je passe tous les jours à vélo devant l'école de Merl. Malgré la présence d'un ralentisseur, j'y ai récemment été dépassé par une voiture qui, après avoir accéléré à nouveau, roulait certainement à plus de 50 km/h en passant devant l'école. Dans le quartier de Cents, il y a beaucoup de petits chemins que les enfants peuvent utiliser pour se rendre à l'école à pied, mais ils doivent aussi traverser des routes, d'où l'importance des mesures de modération du trafic.

Comme on peut s'attendre à ce que la future passerelle piétonne et cyclable Cents-Weimershof soit très utilisée, le trafic cycliste y augmentera. À cela s'ajoute le fait que le boulevard Simonis constitue un axe de liaison entre les quartiers de Cents et de la Gare et la future passerelle pour piétons et vélos, c.-à-d. tout à fait dans l'esprit de la multimodalité. Nous avons l'impression que ces points n'ont pas été pris en compte dans la planification. Nous nous serions attendus à ce que le boulevard Charles Simonis soit aménagé de manière plus appropriée en raison de son importance pour le trafic cycliste. Le classement en zone 30 est certes prévu, mais la rue a une largeur de six mètres. De plus, il s'agit d'un tronçon légèrement en pente, ce qui signifie que les cyclistes y rouleront plus lentement. Il ne serait pas non plus utile de classer la route en tant que rue cyclable, sachant que cela ne contribue pas au sentiment de sécurité des cyclistes, si les automobilistes sont enclins à les dépasser. Il serait judicieux de prévoir

un itinéraire séparé pour les cyclistes. Nous pensons qu'il est possible de trouver des solutions pour que les bus et les cyclistes puissent continuer à circuler en toute sécurité.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Le quartier de Cents continuera à se développer et de nouveaux citoyens de la ville de Luxembourg emménageront dans les logements qui y seront construits. Nous reconnaissons qu'il y a des améliorations à constater dans la coordination des chantiers, par exemple que l'on essaie de réaliser immédiatement tous les travaux en attente, au lieu de devoir rouvrir des rues pour réaliser d'autres travaux, comme cela a été le cas dans l'avenue du Bois. Je ne reviendrai pas sur les remarques déjà formulées par Monsieur le conseiller Back concernant le trafic cycliste. Il est important de promouvoir la sécurité des cyclistes. Il convient en outre de promouvoir les modes de transport doux. L'espace public devrait pouvoir être utilisé par tous les usagers de la route. Partager l'espace public signifie également qu'un espace devrait être disponible pour les cyclistes. Le fait est qu'aucune participation citoyenne n'a eu lieu dans le cadre de la planification du présent projet.

Le quartier de Cents est un quartier avec un potentiel de développement. De nombreuses personnes circulent autour de l'école, de l'église et d'autres établissements publics. Le syndicat d'intérêts locaux a regretté qu'aucune autre forme de participation citoyenne n'ait été organisée, hormis une réunion d'information. Nous devrions nous mettre d'accord sur ce que nous entendons par une véritable participation citoyenne. Les habitants du quartier de Cents ont le sentiment d'avoir été quelque peu négligés par le passé. En planifiant des projets, les responsables de la Ville ne devraient pas recourir à de vieilles recettes avec de nouveaux moyens, mais planifier différemment. Je tiens à souligner que nos services font du bon travail, mais force est de constater que la volonté politique est à la traîne.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Je voudrais soutenir les déclarations des orateurs précédents. Il manque d'autres mesures de modération du trafic pour les rues citées à Cents. Il y a certes des améliorations, mais nous avons toujours l'impression que ces rues servent principalement au trafic motorisé.

Dans le rapport de la commission de la mobilité urbaine, je lis que la largeur disponible de la route ne permet pas l'installation de chicanes de circulation. Serait-il possible d'obtenir de plus amples informations à ce sujet ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le conseiller Philippart de son feedback positif. Nos objectifs sont la modernisation des infrastructures, l'apaisement du trafic, la végétalisation, l'introduction d'une limite de vitesse de 30 km/h là où c'est faisable et que la circulation des bus soit possible dans les deux sens. Les dispositions légales ne permettent pas l'introduction d'une rue cyclable dans une zone 30.

Nos services étaient mobilisés en permanence. Il s'agit d'un projet très vaste, coordonné de manière centralisée. Les représentants du Service Circulation ont répondu aux questions posées en commission. Ils ont expliqué pourquoi telle ou telle mesure - par exemple l'introduction d'une circulation à sens unique dans la rue Knaff - n'est pas réalisable dans les rues mentionnées. Les mesures sont également prises sur la base de l'expérience. Il s'est par exemple avéré qu'après l'introduction de la circulation à sens unique, la limite de vitesse n'est pas respectée par les automobilistes. Grâce à la circulation en contresens, à la plantation d'arbres ou, à l'extrême limite, en installant des chicanes de circulation, les automobilistes ralentissent. Cependant, certains dos d'âne provoquent des bruits forts. Il est envisagé d'utiliser des dos d'âne plus élevés, qui obligent les automobilistes à ralentir.

Le rapport de la commission indique que de tels ralentisseurs ne peuvent pas être installés à Cents en raison de la largeur insuffisante des rues et de la présence de nombreux garages privés.

Des emplacements de stationnement disparaîtront dans la rue désignée comme impasse. Le parking dans la zone du foyer sera agrandi. Il faut toujours veiller à ce qu'il y ait suffisamment de possibilités d'évitement pour les véhicules du Service Hygiène.

Le présent projet a évolué. Des propositions d'amélioration faites au sein de la commission ont été retenues. Par exemple, la proposition de déplacer l'emplacement des conteneurs de déchets est en cours d'examen. Sur proposition d'un membre de la commission, on étudie la possibilité de déplacer un passage pour piétons dans le but d'améliorer encore la sécurité. Tout a été mis en œuvre pour atteindre les objectifs déjà mentionnés. Le présent projet est un bon exemple de l'évolution d'un projet, de l'excellente collaboration entre nos services.

Une réunion pour les citoyens a bel et bien eu lieu. La salle du centre culturel de Cents était pleine à craquer. Tous les représentants du syndicat d'intérêts locaux étaient présents. Des discussions ont lieu régulièrement entre le collège échevinal et le syndicat d'intérêts locaux. Le syndicat d'intérêts locaux a donné son accord pour le projet. Le problème qui nous a été soumis par la SNHBM a pu être résolu. Je dois donc rejeter catégoriquement le reproche selon lequel il n'y aurait pas eu de participation citoyenne. Il s'agit d'un projet moderne qui prouve que nous sommes tournés vers l'avenir. C'est pourquoi je demande un large soutien pour ce projet.

Le projet est approuvé, les représentants des groupes LSAP, déi gréng et déi Lénk s'abstenant.

V. URBANISME

1) Modification ponctuelle du PAG – Extension du centre équestre au Reckenthal

Le conseil communal est appelé à se déclarer d'accord avec les modifications ponctuelles des parties écrite et graphique du PAG relatives à l'extension du centre équestre au Reckenthal. Les terrains concernés sont actuellement classés en « zone agricole [AGR] » et en « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] ».

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG vise

- à reclasser une partie de la « zone agricole [AGR] » en « zone de sports et de loisirs - centre équestre [REC-eq] » ;
- à reclasser une partie de la « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » en « zone de sports et de loisirs - centre équestre [REC-eq] » ;
- à reclasser une partie de la « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » en surface pour réseaux routiers et stationnements ;
- à superposer à la « zone [REC-eq] » nouvellement délimitée une zone de servitude « urbanisation - aménagements légers (AL) ».

La partie écrite du PAG est également modifiée afin d'adapter l'article 27 « zone de servitude urbanisation » en vue de créer une zone de servitude « urbanisation - aménagements légers (AL) » dans le but de limiter les aménagements autorisables.

Le reclassement des fonds adjacents sur le territoire communal de Strassen est également envisagé par l'autorité communale de Strassen en vue de garantir la cohérence entre les territoires communaux. Suite à la réalisation d'une évaluation des incidences sur l'environnement (« Umweltherheblichkeitsprüfung - Phase 1 »), le ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a indiqué, dans un courrier du 14 décembre 2022, qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport d'impact environnemental n'était pas nécessaire, à condition que l'utilisation des fonds visés par le classement en tant que zone [REC-eg] soit limitée à des installations légères et des aménagements légers en relation directe avec les besoins du centre équestre.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Est-ce que le terrain à reclasser est la propriété de la Ville de Luxembourg ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le terrain sur lequel se trouve le centre équestre appartient pour moitié à la Ville de Luxembourg et pour l'autre moitié à la commune de Strassen. Le conseil communal de la Ville de Luxembourg peut uniquement procéder à des classements pour des terrains situés sur le territoire de la capitale.

Les modifications ponctuelles du PAG sont approuvées à l'unanimité.

2) Modification ponctuelle du PAG – PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin »

Le conseil communal est appelé à approuver une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant la délimitation du PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin » [CT-24] (quartier de Cents). Cette modification tiendra compte de la nouvelle situation cadastrale en considérant les parcelles 142/6839 et 142/6736, ainsi que les parcelles 142/6841 et 142/5044 comme deux terrains à bâtir situés en « zone d'habitation 2 [HAB-2] ». La parcelle 142/6840 forme ensemble avec la parcelle 142/6842 le PAP NQ « Rue du Fort Dumoulin [CT-24] ».

En ce qui concerne l'impact éventuel de cette modification ponctuelle sur la protection de la nature et des ressources naturelles, le collègue échevinal a estimé qu'il n'y a pas d'incidences notables sur l'environnement au sens de la loi modifiée du 22 mai 2008. Dans sa lettre du 30 août 2023, le ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a confirmé qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

La modification ponctuelle du PAG est approuvée à l'unanimité.

3) Lotissements de terrains

Le projet de lotissement suivant est approuvé à l'unanimité :

- 59, rue de Neudorf : réunion des parcelles 544/3301, 544/4777 et 544/5052 en vue de la création d'un nouveau terrain à bâtir et d'un lot à intégrer dans le domaine public.

VI. SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : En tant que présidente de la commission culturelle, je suis heureuse de pouvoir présenter ce point. Nous avons eu une discussion intéressante au sein

de la commission culturelle. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier notre service de son excellent travail. Les demandes traitées par la commission ont fait l'objet d'un avis positif.

L'association « Trompes de chasse Luxembourg » organise l'événement « Les 5 sens au jardin », une tradition millénaire qui nous est chère. Il s'agit d'un concert itinérant qui aura lieu le 2 juin 2024. Rappelons que les « Haupeschléiser » ont été inscrits en 2020 à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Le 2 juin, Monsieur Philippart proposera en outre une visite guidée de la ville (patrimoine Unesco). Il s'agit donc d'un événement à ne pas manquer.

L'association BIFFL organise la 16^e édition du « British & Irish Film Festival ». Il y a un festival au printemps et un autre en automne. L'association fait preuve d'un grand engagement et propose des films pour les jeunes et les moins jeunes. Nous sommes heureux de pouvoir également soutenir cette association très engagée.

Le festival « Siren's Call » fait également partie des événements qui sont devenus des traditions très appréciées. En tant qu'artiste, je suis heureuse de voir que les artistes qui s'y produisent sont soutenus. Le festival contribue à l'animation de notre ville.

Cette semaine, le conseil de surveillance de l'association « World Federation of Friends of Museums » s'est réuni à Luxembourg-Ville. La ville de Luxembourg abrite des musées intéressants qui sont encore plus mis en valeur dans le cadre d'un événement aussi prestigieux. Des œuvres d'art acquises par l'association « Les Amis du Musée » ont pu être admirées jusqu'au week-end dernier à la Villa Vauban.

Notre collègue Claudie Reyland reviendra certainement sur l'événement « Trans whatever », organisé par l'association « Intersex & Transgender Luxembourg », sur le forum « Let's Talk - Gender Equality et diversity » et la « Tennis Clinic », organisés par l'association « Luxembourg Ladies Tennis Masters 2024 - IWTP ».

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Dans le contexte du « British & Irish Film Festival », je voudrais signaler que l'association propose également depuis l'année passée un événement « Young Filmmakers », qui offre aux élèves du lycée l'occasion de présenter leurs projets. Les « Haupeschléiser » avec leur concert itinérant, ainsi que le festival « Siren's Call » qui se déroule à Neumünster et où se produisent de nombreux groupes luxembourgeois, méritent également notre soutien.

Je voudrais également dire quelques mots sur la « World Federation of Friends of Museums », qui tient son assemblée générale pour la première fois au Luxembourg. Une carte de membre de l'association offre des avantages : On reçoit des invitations à des vernissages, et on profite de visites gratuites dans les musées pendant douze mois. Pour une carte de membre individuelle, il faut payer 70 € par an, alors qu'une carte de membre pour les familles avec enfants (jusqu'à 12 ans) coûte 140 €. Ces prix ne sont pas à la portée de tout le monde. C'est pourquoi je voudrais à nouveau attirer l'attention sur le « Kulturpass », que l'on peut acheter au prix de 1,50 € par an, et qui donne accès à de nombreuses activités culturelles. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que tout le monde doit avoir accès à la culture. Ne devrions-nous pas prendre les gens encore plus par la main pour qu'ils trouvent le chemin des musées et des nombreuses activités culturelles proposées à Luxembourg-Ville ?

Le prix à lui seul ne suffit pas à expliquer que de nombreuses personnes ne fréquentent pas les musées. Dans de nombreux cas, il y a certainement aussi une certaine réticence à s'aventurer dans les bâtiments prestigieux. Dans ce contexte,

j'aimerais évoquer brièvement ce qui se passe actuellement sur le site du MUDAM. L'ouverture de la Passerelle des arts facilite l'accès au musée. Il est peut-être prématuré de tirer des conclusions, mais on peut déjà constater que depuis l'ouverture de cette passerelle et depuis qu'un *food truck* est installé à l'entrée du musée, le site est plus vivant. Je ne veux absolument pas dire qu'il faille désormais un *food truck* devant chaque musée, mais une plus grande convivialité autour des bâtiments prestigieux permet probablement à de nombreuses personnes d'oser entrer au musée.

1.500 € sont octroyés à l'association « Intersex & Transgender Luxembourg » pour l'événement « Trans whatever ». Il s'agit de semaines de sensibilisation qui auront lieu du 2 au 17 mai 2024. La ville de Luxembourg est une zone de liberté LGBTIQ+, et le plan d'égalité de la Ville a accordé une importance encore plus grande à la communauté LGBTIQ+. Ne serait-il pas approprié d'apporter un soutien financier encore plus important à ladite association pour l'organisation des semaines de sensibilisation ?

10.000 € sont octroyés à l'association « Luxembourg Ladies Tennis Masters 2024 - IWTP » pour l'organisation du forum « Let's Talk - Gender Equality et diversity » et « Tennis Clinic ». Il est notamment prévu que les élèves d'une école primaire de la ville de Luxembourg bénéficient d'un cours de tennis avec une joueuse de tennis de renom. Une table ronde sera également organisée. Cette discussion sera axée sur le sport féminin et sur la sensibilisation au fait que les femmes ont toujours une visibilité moindre que les hommes dans le sport. C'est un fait que les montants des prix attribués aux femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes et qu'elles continuent d'avoir une visibilité moins importante que les hommes dans les médias. Ces deux associations méritent également notre soutien.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Je voudrais moi aussi évoquer brièvement l'événement organisé par l'association « Luxembourg Ladies Tennis Masters 2024 », qui aura lieu du 17 au 20 octobre. Je tiens à saluer le fait que les enfants et les jeunes issus de familles où il n'est pas évident de faire partie d'un club sportif puissent entrer en contact avec des stars mondiales, qu'ils aient accès aux matchs de quart de finale un jour et qu'ils puissent poser des questions aux joueuses de la WTA un autre jour. Il faut également saluer la « Tennis Clinic », qui permettra aux enfants et aux jeunes de se familiariser avec le tennis et, surtout, aux jeunes filles d'avoir un aperçu du tennis féminin.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Je tiens à féliciter la commission pour son soutien aux différentes associations. Nous sommes heureux de lire que les subsides pour le festival « Siren's Call » seront plus élevés que l'année précédente. L'offre musicale dans l'un des quartiers les plus intéressants de la ville de Luxembourg est toujours variée et attrayante. Avec cette manifestation, l'association s'est fixé pour objectif de s'adresser en priorité aux jeunes. La question est de savoir si nous ne devrions pas aller plus loin et soutenir financièrement le festival de manière encore plus généreuse, afin que différents lots de billets puissent être vendus à un prix préférentiel. Ainsi, encore plus de jeunes auraient la possibilité d'assister à ces concerts. D'où ma proposition, pour l'édition 2025, de chercher le dialogue avec l'organisateur et de lui faire miroiter des subsides plus élevés s'il est prêt à prévoir des billets à prix réduit pour les jeunes.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Notre groupe ne soutiendra pas l'octroi de subsides aux associations « Intersex & Transgender Luxembourg » et « Luxembourg Ladies Tennis Masters 2024 ». Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que l'argent des impôts des citoyens de la ville de Luxembourg soit dépensé pour l'activisme politique et l'endoctrinement.

Je vais prendre position sur le thème de la transsexualité dans le cadre de la semaine de sensibilisation « Trans whatever ». Le thème de la transsexualité a fait des vagues en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ces dernières années, en raison d'une propagande massive de la part d'activistes, une tendance s'y est développée selon laquelle des adolescents, souvent des jeunes filles, pensent vivre dans le mauvais corps, alors que la plupart d'entre elles traversent simplement une période d'incertitude ou souffrent de troubles psychologiques. Aux États-Unis, le nombre d'adolescents qui pensent vivre dans un faux corps a plus que doublé en cinq ans. Il y a dix ans, la *National Health Service* (NHS) enregistrait moins de 250 cas, la plupart d'entre eux étant des garçons. Aujourd'hui, on compte plus de 5.000 cas, dont deux tiers concernent des adolescentes. Beaucoup ont suivi une thérapie hormonale et se sont fait enlever les seins à un âge où elles n'ont pas encore atteint leur pleine maturité physique et mentale. Il n'est donc pas surprenant que de plus en plus de jeunes femmes subissent à nouveau une dé-transition et se plaignent d'avoir été manipulées. En Grande-Bretagne, la Tavistock Gender Identity Clinic a été fermée après un énorme scandale. La commission d'enquête du NHS écrit qu'on y proposait surtout aux jeunes filles de changer de sexe, ou du moins qu'on ne s'y opposait pas lorsqu'elles en exprimaient le souhait. Pour ces jeunes filles, c'est dramatique : leurs seins ont été enlevés et les préparations hormonales qu'elles ont prises ont modifié leur corps. Ces jeunes femmes ne peuvent souvent plus tomber enceintes. Cela crée également des problèmes lorsque des hommes qui se font passer pour des femmes et veulent être traités comme des femmes biologiques utilisent des toilettes publiques réservées aux femmes, pratiquent un sport féminin ou, s'ils ont eu des démêlés avec la justice, sont incarcérés dans des prisons pour femmes. Des féministes comme Alice Schwarzer et l'auteur J. K. Rowling ont pris position et mettent en garde contre la restriction des libertés des femmes biologiques. En soutenant des initiatives comme celle mentionnée ci-dessus, la Ville de Luxembourg soutient également la propagation de cet engouement au Luxembourg, avec toutes les conséquences désastreuses que cela a eu pour les jeunes filles aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Le contribuable de la Ville de Luxembourg doit payer 542,50 € pour une performance dont je voudrais citer la bande-annonce : « Twelve inches in, in, in. Greatest asshole in the room. Fuckboy. Good puss. Masculinity remix ha, ha, ha ». Nous dépensons 542,50 € pour cela ! Je doute fort qu'il s'agisse d'une bonne campagne de sensibilisation encourageant la prise de décisions rationnelles.

À cela s'ajoute le fait que nous payons 957,50 € à deux personnes qui animent un atelier. Il est intéressant de noter qu'il s'agit de personnes qui dirigent l'association « Intersex & Transgender Luxembourg ». La question se pose alors de savoir pourquoi ces personnes devraient recevoir des honoraires alors qu'elles travaillent dans l'association sur une base volontaire. Pourquoi ces personnes sont-elles rémunérées et non l'association ?

Je ne voterai pas en faveur des deux propositions de subsides mentionnées. Nous ne devrions pas soutenir cet engouement. Je voudrais dire clairement qu'il y a très certainement des personnes qui ne se retrouvent pas dans leur corps, qui vivent dans le mauvais corps, mais cela n'arrive pas si souvent.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je préfère ne pas réagir à l'intervention de Monsieur le conseiller Weidig, car nous ne voulons pas que de telles positions aient une tribune.

Les demandes présentées à la commission culturelle ont reçu un avis favorable unanime. Les différents événements et activités méritent d'être soutenus.

L'association « British & Irish Film Festival » fête ses 15 ans d'existence. Grâce à un soutien financier de 5.000 €, l'association parvient même à organiser deux festivals. L'initiative d'organiser un concours pour les « Young Filmmakers » qui fréquentent un lycée est à saluer expressément. Lors d'un entretien avec un vidéaste, celui-ci a fait remarquer que cela n'existait pas il y a dix ans et que le travail pratique était particulièrement important dans les domaines de la vidéo et du cinéma. De tels projets permettent aux jeunes d'acquérir une expérience précieuse. Un concours constitue une motivation supplémentaire pour les jeunes.

On m'a suggéré de ne pas manquer la représentation des « Haupeschléiser » le 2 juin 2024. J'ai également été ravie d'apprendre que les « Haupeschléiser » avaient été inscrits à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Mon collègue de groupe Boisante a déjà évoqué le festival « Siren's Call ». Les festivals en plein air qui s'adressent à un public jeune méritent d'être soutenus. Nous connaissons tous les difficultés auxquelles les organisateurs ont dû faire face pendant la pandémie, et nous savons que les coûts ont augmenté. C'est pourquoi je ne peux que saluer la proposition de Monsieur le conseiller Boisante d'intervenir en tant que Ville auprès des organisateurs pour obtenir des billets moins chers pour les jeunes.

Dans le cadre de l'assemblée générale internationale de la « World Federation of Friends of Museums », qui se tiendra à Luxembourg, un programme a été élaboré dans le but de promouvoir tous les musées situés sur le territoire de la ville de Luxembourg et de leur donner une visibilité accrue. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car nous pouvons être fiers de la diversité des musées de la capitale.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Nous saluons et soutenons l'initiative de la Ville de Luxembourg et de la commission de la culture de soutenir les événements suivants : l'édition 2024 « Siren's Call », organisée par *neimënster* et l'Atelier – cet événement est toujours un succès et rassemble une diversité de citoyens au cœur de la ville – ; la 16^e édition du « British & Irish Film Festival » ; la réunion du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle à Luxembourg de la « World Federation of Friends of Museums » – avec l'objectif de faire connaître le Luxembourg et son offre culturelle au-delà de ses frontières. L'engagement de la Grande-Duchesse héritière pour la promotion de l'art contemporain au-delà des musées apporte un rayonnement supplémentaire à l'intérêt pour les musées et l'art.

Nous exprimons notre soutien à ces initiatives et encourageons la Ville à poursuivre dans cette voie en soutenant activement les événements culturels. Ces initiatives contribuent non seulement à enrichir notre vie culturelle, mais aussi à renforcer le rayonnement de notre ville en tant que centre culturel dynamique et diversifié. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à rendre ces événements possibles. Nous remercions également la commission de la culture de son engagement continu en faveur de la promotion de la culture locale.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je voudrais réagir brièvement aux déclarations de Monsieur le conseiller Weidig. S'il avait regardé de plus près, il saurait que l'événement est organisé par une association dont les membres sont des personnes concernées. Il n'y a pas d'idéologisation extérieure. Il aurait également constaté que la série de manifestations porte le sous-titre „Zum Nachdenken und Akzeptieren“ (« Pour réfléchir et accepter »). Nous devrions tous prendre à cœur le conseil de réfléchir, d'accepter et de faire preuve de respect et de tolérance. Voici une citation d'une adolescente concernée sur la page Internet en question : « Nous ne voulons pas être mieux traités que les autres, nous ne voulons juste pas qu'on nous mette autant de bâtons dans les roues. »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie tous les orateurs et oratrices qui ont apporté une contribution constructive aux demandes de subsides qui nous sont soumises. Les différentes activités contribuent à rendre la vie culturelle de la Ville de Luxembourg encore plus riche et variée.

Le « Kulturpass » existe, mais il n'est malheureusement pas suffisamment utilisé. Il semble qu'il y ait effectivement des freins. Pour y remédier, nous allons poursuivre les innombrables actions que nous avons mises en place pour promouvoir l'offre du « Kulturpass », pour « prendre les citoyens par la main », pour leur rendre les musées accessibles.

En ce qui concerne les remarques formulées par Monsieur le conseiller Weidig, il convient de souligner qu'un certain nombre de personnes doivent s'adapter à une situation difficile pour elles, ce qui n'est certainement pas facile. Le témoignage cité par Madame la conseillère Brömmel d'une personne concernée montre que ces personnes souffrent, surtout parce qu'elles sentent que beaucoup de gens ne peuvent ou ne veulent pas comprendre cette réalité. Grâce aux initiatives soutenues par la Ville de Luxembourg, nous pouvons au moins contribuer à un peu plus de tolérance et de compréhension pour cette problématique. Je ne peux donc que me réjouir que le conseil communal soutienne quasi unanimement cette position de la Ville.

Des subsides extraordinaires sont accordés aux associations suivantes, Monsieur le conseiller Weidig (ADR) ayant voté contre :

- Intersex & Transgender Luxembourg asbl (ITGL): 1.500 € pour l'organisation de l'événement « Trans whatever » ;
- Luxembourg Ladies Tennis Masters 2024 - IWTP: 10.000 € pour l'organisation du forum « Let's Talk - Gender Equality and Diversity » et « Tennis Clinic ».

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

- Trompes de chasse Luxembourg : 2.500 € pour l'organisation d'un concert itinérant (« Les 5 sens au jardin », 02.06.2024) ;
- BIFFL - Festival du film britannique et irlandais 2024 : 6.000 € pour la 16^e édition du festival ;
- *neimënster* & den Atelier : 30.000 € pour l'organisation de l'édition 2024 de « Siren's Call » ;
- Fédération mondiale des amis des musées : 10.000 € pour l'organisation de la réunion annuelle du conseil de surveillance et de l'assemblée générale annuelle.

VII. AFFAIRES JUDICIAIRES

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Je m'abstiendrai concernant le dossier « O ».

Monsieur Pascal CLEMENT (Pirate) : La motivation de vouloir porter plainte parce que la dame concernée a ignoré la mise en demeure de payer me semble insuffisante, d'autant plus qu'il s'agit d'une facture impayée pour la garde de deux enfants au foyer scolaire. Ne faudrait-il pas également tenir compte du contexte social, peut-être vérifier si d'autres factures (gaz, électricité, eau, enlèvement des ordures) ont été payées ? Ne serait-il pas judicieux de faire appel à l'Office social et de chercher le dialogue avec cette femme ? Je m'abstiendrai lors du vote sur ce dossier.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Deux dossiers concernent des factures impayées (électricité, gaz, eau) de copropriétés gérées d'une part par l'agence de gestion *Activités Gérance* et d'autre part par l'agence *Alpha Gest*. La Ville de Luxembourg a-t-elle adopté une approche concertée, afin de ne pas devoir réclamer individuellement les sommes dues ? La collaboration avec les agences de gestion précitées est-elle plus difficile qu'avec d'autres agences pour recouvrer les fonds dus ? Comment pourrait-on mieux maîtriser cette problématique ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Si des noms sont cités, les dossiers devraient être traités en séance non publique.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Selon la loi, les syndicats des copropriétés sont responsables des sommes à recouvrer, ce qui signifie que nous devons nous adresser à eux. En aucun cas une action en justice n'est lancée après une première lettre de rappel. Nos services prennent contact et cherchent le dialogue. Il convient en outre d'attirer l'attention sur les obligations légales de notre receveur communal, qui est responsable à titre privé si les sommes dues à la Ville ne sont pas recouvrées. Les dispositions légales sont strictement respectées.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je ne mets absolument pas en question la légitimité de recouvrer des sommes dues. Ma question est de savoir s'il n'y a pas une autre possibilité de recouvrer les sommes dues lorsqu'il s'avère qu'il s'agit toujours des mêmes copropriétés, toujours gérées par la même agence.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il se peut que l'agence de gestion en question soit actuellement en difficulté. Il est en effet frappant de constater que dans cinq cas, il s'agit d'une seule et même agence. Cependant, la Ville ne peut rien faire d'autre que d'engager des poursuites judiciaires contre les cinq copropriétés. S'il y avait une faute de la part de l'agence, il appartiendrait alors aux copropriétaires d'engager une action en justice contre elle.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Chaque copropriété est une entité juridiquement distincte. Bien qu'il s'agisse du même syndicat, il faut donc ester en justice contre chacune de ces entités.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il semble qu'il existe un problème au niveau de l'agence qui gère les cinq copropriétés qui doivent de l'argent à la Ville. La Ville ne peut pas résoudre ce problème.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Les dossiers suivent une procédure fixée par la Ville, et les raisons pour lesquelles les familles ne paient pas une facture du foyer scolaire sont évidemment analysées. Nos services cherchent toujours le dialogue avec les familles et la plupart du temps, une solution à l'amiable peut être trouvée. Dans le présent dossier, tout a été mis en œuvre pour trouver une solution. Une action en justice n'est engagée qu'en cas d'extrême nécessité, c.-à-d. lorsque toutes les autres interventions ont échoué.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous ne laissons jamais un enfant à la porte parce que les parents ne peuvent pas payer. En cas de non-paiement, notre service recherche toujours le dialogue avec les familles.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Suite aux explications reçues, je suis prêt à approuver ce point.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans diverses affaires.

VIII. MOTION POUR LA CRÉATION DE MAISONS CITOYENNES DE QUARTIER

Cette motion a été déposée par le groupe déi Lénk.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Dans notre motion, nous constatons que la Ville de Luxembourg manque de ce que l'on appelle des tiers-lieux ou des maisons de quartier, c.-à-d. des lieux qui accueillent et favorisent la création, les initiatives et les rencontres, notamment interculturelles, et qui ne sont pas à but lucratif ou commercial.

Il doit s'agir d'espaces publics accessibles, c.-à-d. d'espaces qui n'excluent pas ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour participer à la vie commerciale. Ce sont des espaces permettant de lutter contre l'individualisation de notre société, où les liens au sein de notre société sont renforcés et encouragés, sachant que l'individualisation de notre société conduit à ce que les citoyens vivent dans des sociétés parallèles. De tels tiers-lieux sont également salutaires pour la santé mentale de chacun d'entre nous, car ils permettent de nouer facilement des contacts, d'expérimenter et de vivre différemment la culture et la cohabitation. Nous savons tous que la santé mentale de nombreuses personnes – y compris des jeunes – souffre notamment de l'individualisation de notre société. Dans de tels tiers-lieux, l'inclusion est une priorité. Toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur situation socio-économique, etc. peuvent fréquenter ces espaces. Les citoyens peuvent s'impliquer et s'approprier le lieu. Des initiatives et des actions sont conçues par tous ceux qui y viennent. De tels lieux renforcent la résilience de notre société, car le vivre ensemble y est conçu et vécu par les gens eux-mêmes.

Des tiers-lieux ont déjà été créés dans différentes communes. Les premières expériences de la commune de Junglinster avec la maison citoyenne *Open* sont positives. Une visite de l'*Open* pourrait avoir du sens.

L'objectif est de susciter une discussion et d'attirer l'attention sur le fait que la Ville de Luxembourg manque de tels tiers-lieux ou maisons de quartier.

Motion

« Le conseil communal,

considérant

- un manque de lieux de rencontre dits « tiers-lieu » ou « maison citoyenne », c.-à-d. des lieux de vie encourageant et abritant la création, les initiatives, les rencontres en particulier interculturelles et n'ayant pas nécessairement un but lucratif ou commercial,
- la commercialisation rampante de notre espace public qui exclut ceux et celles n'ayant pas les ressources nécessaires pour participer à cette vie commerciale,
- l'individualisation de notre société qui fait que les résidents vivent souvent dans des sociétés parallèles les uns à côté des autres,
- les chiffres inquiétants de personnes victimes de maladies psychiques ou mentales liés aussi à notre société individualiste,
- l'expérience positive de la maison citoyenne *Open* qui existe à Junglinster,
- l'expérience positive de la maison de la transition MESA à Esch,
- l'expertise des acteurs sociétaux tels que l'association CELL

demande au collège échevinal

- d'étudier la faisabilité de maisons citoyennes de quartier,
- d'inventorier des lieux potentiels dans tous les quartiers de la ville,
- de prendre contact avec des acteurs sociétaux comme CELL pour étudier l'idée et le concept,
- d'informer et éventuellement mobiliser les populations des quartiers pour se réunir et se synchroniser sur les besoins et attentes de chacun. »

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Madame la conseillère Oberweis sera peut-être surprise si je lui annonce que la nouvelle commission du vivre-ensemble interculturel travaille déjà à la création d'une telle maison citoyenne. Dans dix jours, ladite commission se rendra à Junglinster pour découvrir le projet Ôpen. Ceux qui connaissent déjà la maison citoyenne Ôpen savent que de tels espaces peuvent également s'adapter à la situation locale. L'emplacement de l'actuelle Ôpen abritait autrefois une entreprise de jardinage, raison pour laquelle les infrastructures situées derrière la maison peuvent désormais être utilisées pour des activités de jardinage.

Le premier défi consiste à trouver un lieu approprié. Comme décrit dans la motion, un tiers-lieu ou une maison de quartier doit être ouvert à tous, aux jeunes et aux moins jeunes. Étant donné qu'il ne faut pas toujours réinventer la roue, je me réjouis que nous ayons l'occasion de visiter la maison de quartier Ôpen à Junglinster.

On examine également qui peut gérer la maison citoyenne et élaborer un programme en collaboration avec les citoyens.

Comme les demandes formulées dans la motion sont sur le point d'être mises en œuvre, j'estime qu'une motion est superflue.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Est-ce que l'on recherche déjà des locaux qui se prêtent à la réalisation d'un projet ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : La recherche est en cours. Il faut veiller à ce que les locaux soient situés au centre d'un quartier afin de garantir une bonne accessibilité.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Ne faudrait-il pas, comme cela se fait habituellement, renvoyer cette motion à la commission compétente en vue d'une discussion plus approfondie, puis, après la visite de la maison citoyenne Ôpen à Junglinster, obtenir un retour sur les impressions recueillies ? Pourquoi ne pas associer également la commission sociale à la discussion ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je comprends votre suggestion d'impliquer la commission sociale, mais cela ne change rien au fait que la commission du vivre-ensemble interculturel travaille déjà sur un tel projet et qu'une visite de l'Ôpen à Junglinster est imminente. Je pense qu'il faut d'abord laisser travailler la commission du vivre-ensemble interculturel.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vois deux possibilités : soit Madame la conseillère Oberweis accepte de retirer sa motion après les explications de Madame l'échevin Cahen, soit nous soumettons la motion au vote.

Madame Nathalie Oberweis (déi Lénk) : Je suis prête à retirer la motion. Peut-être que dans quelques semaines ou mois, nous pourrions obtenir des informations ici sur l'évolution du projet, soit au conseil communal ou en commission.

IX. MOTION AU SUJET DE L'AIRE DE JEUX DU PARC KALTREIS

Cette motion a été déposée par déi Lénk.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Je vais souvent à l'aire de jeux du parc Kaltreis. A dix mètres à peine de l'aire de jeux, à proximité d'un bac à sable où jouent les petits, se trouve un étang. Depuis des années, je ne peux que m'étonner que cet étang ne soit pas clôturé. Je connais moi-même deux ou trois personnes dont les enfants ont couru jusqu'à l'étang pour y jouer. En été, lorsque de nombreux parents viennent avec leurs enfants à l'aire de jeux, il peut vite arriver que l'on perde brièvement son enfant de vue. L'étang est très proche du bac à sable, et même s'il n'est pas très profond, les enfants de 1 à 3 ans peuvent s'y noyer. Je ne comprends pas pourquoi on ne clôture pas l'étang avec une belle palissade en bois. À mon avis, la question n'est pas de savoir si un accident tragique se produira un jour, mais quand il se produira. Une clôture serait facile à installer et assurerait une meilleure sécurité.

Motion

« Le conseil communal, considérant

- que la saison des aires de jeu commence avec le printemps,
- que certaines des aires de jeu de la Ville de Luxembourg sont clôturées et d'autres non,
- que l'aire de jeu du parc de Kaltreis n'est pas clôturée,
- que l'aire de jeu du parc de Kaltreis, y inclus la partie du bac de sable des tout petits, se trouve à quelques mètres d'un étang,
- qu'en haute saison, l'aire de jeu du parc de Kaltreis est densément fréquentée de sorte que les parents peuvent facilement perdre de vue leurs enfants,

demande au collège échevinal

- d'envisager de clôturer l'aire de jeu du parc de Kaltreis ou l'étang, si possible avant la fin du printemps. »

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Il ne ressort pas clairement de la motion s'il est souhaité de clôturer l'aire de jeux ou l'étang.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : J'ai proposé l'un ou l'autre, sachant qu'il serait probablement plus simple de clôturer l'étang.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Clôturer l'aire de jeux n'aurait pas de sens, car cela n'empêcherait pas les enfants d'avoir accès à l'étang.

Aucun parc de la Ville de Luxembourg dans lequel se trouve une aire de jeux pour enfants n'est clôturé. La végétation composée d'arbres, de haies, d'arbustes joue ici le rôle de clôture naturelle. Seules les aires de jeux situées à proximité directe d'une route sont clôturées.

Le parc de Kaltreis existe depuis sept ans et vous avez souligné à juste titre qu'aucun accident tragique ne s'y est produit jusqu'à présent. Aucune situation critique n'a été portée à la connaissance de nos services. Des contrôles sont régulièrement effectués en collaboration avec la société LuxControl afin de repérer des dangers cachés.

De nombreux roseaux poussent autour de l'étang, de sorte que celui-ci n'est pas immédiatement visible. Il n'y a que deux endroits où l'étang est facilement accessible. Nos services, qui ont toujours à cœur la sécurité des citoyens, sont d'avis que la pose d'une clôture n'est pas nécessaire. Je propose

que nous examinons à nouveau avec les services quelles autres mesures de sécurité peuvent éventuellement être prises, mais je ne pense pas qu'une clôture autour de l'étang soit la solution.

A ce stade, je proposerais de rejeter la motion déposée par *déi Lénk*.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Contrairement à d'autres parcs où un étang a également été aménagé, l'aire de jeux du Parc Kaltreis est en effet plus proche de l'étang. Dans le parc de Gasperich, il est prévu que les enfants puissent barboter avec les pieds dans l'eau. Dans la partie inférieure du parc de la Ville-Haute, il y a également un étang, et celui-ci n'est pas non plus clôturé. Avec une clôture, le charme de l'étang disparaîtrait. Je suis d'accord avec Madame la conseillère Oberweis pour dire que les enfants ne devraient en aucun cas se trouver près de l'étang sans surveillance.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Ma motion concerne l'étang du parc Kaltreis. Je connais de nombreux parents dont les enfants se trouvaient déjà dans l'étang et qui ont été retrouvés juste à temps. Ce n'est qu'une question de temps avant qu'un accident tragique ne se produise. Certes, il y a des éléments naturels comme les roseaux, les arbres et les arbustes, mais les enfants peuvent les contourner rapidement, et les roseaux sont d'autant plus dangereux qu'ils cachent la surface de l'eau, de sorte qu'on ne voit pas immédiatement les enfants lorsqu'ils sont près de l'eau ou dans l'eau. Il n'y a pas que les routes qui sont dangereuses, les étangs le sont aussi. C'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi la Ville ne charge pas le service compétent d'analyser à nouveau la situation sur place et de prévoir l'installation d'une clôture en bois s'intégrant harmonieusement dans la nature. J'ai du mal à comprendre la discussion menée.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : C'est un sujet très sensible. En tant que parents et citoyens, nous voulons tous de belles aires de jeux. Nous souhaitons également que nos enfants puissent y jouer en toute sécurité. La situation du parc de Kaltreis est en effet particulière, car l'aire de jeux est très proche de l'étang et l'eau est plus profonde que dans d'autres parcs.

Dans une commune du sud-ouest de la France que je connais bien, toutes les aires de jeux pour les petits, situées à moins de 50 mètres d'un plan d'eau, sont clôturées. Ce n'est pas l'étang qui est clôturé, mais l'aire de jeux. En clôturant l'aire de jeux, on crée un lieu sûr pour les petits. Nous souhaiterions donc que la motion déposée par *déi Lénk* soit traitée par la commission consultative, afin de pouvoir en discuter sérieusement en présence de représentants du service compétent.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : L'aire de jeux de la rue Gellé est située à proximité immédiate d'une route et est donc atypique. D'autres aires de jeux, comme celle du parc Kaltreis, ne sont pas situées directement à côté d'une route. J'aimerais que le service compétent se rende sur place pour se faire une idée de la situation dangereuse.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je propose que Madame la conseillère Oberweis retire sa motion et que nous nous rendions sur place avec le service compétent pour voir quelles mesures nous pouvons prendre dans le parc Kaltreis. Le service a une grande expérience des aires de jeux. Peut-être proposera-t-il d'aller dans telle ou telle direction, mais je tiens à souligner une fois de plus que le service travaille du matin au soir pour garantir la sécurité des citoyens et surtout des enfants. Il convient de rappeler que le plan d'eau fait partie du concept et que j'ai toute confiance en nos services, qui font un travail remarquable et qui ne laisseraient jamais, en toute connaissance de cause, une source de danger. Je

ne vois aucun problème à me rendre sur place en compagnie de Madame la conseillère Oberweis et de représentants du service.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Je ne pense pas qu'il s'agisse de se rendre sur place avec le service. Il serait intéressant que des représentants du service technique participent à une réunion de la commission et que nous puissions y discuter du problème soulevé.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Madame la conseillère Oberweis connaît très bien l'aire de jeux en question, mais ce n'est pas forcément le cas pour tout le monde. Monsieur le conseiller Boisante a évoqué la possibilité de clôturer l'aire de jeux pour les petits. Une visite des lieux permettra à chacun de se faire une idée.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : J'y participerai volontiers. D'autres conseillers communaux pourront-ils également participer à la visite des lieux ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Bien sûr.

X. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

A) Création de postes

Le conseil communal est appelé à approuver la création de postes dans les services suivants : Audit interne (1 poste), Service Biens communaux (2 postes), Service Cimetières (1 poste), Cinémathèque (7 postes), Service Finances (1 poste), Service Logement (14 postes), Service Parcs (21 postes) et Service Sports (4 postes).

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires sur le poste au sein du service Audit interne ? S'agit-il d'une internalisation ou d'une externalisation ?

Le groupe *déi gréng* salue le fait que les effectifs du Service Logement soient renforcés.

Je souhaiterais également obtenir des informations sur les raisons de l'augmentation des effectifs du Service Parcs.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Le collège échevinal a opté pour la création d'un service d'audit interne, ce qui ne nous empêche pas de faire appel ponctuellement à des experts externes pour, par exemple, analyser tel ou tel service de l'extérieur. Par conséquent, des audits internes et externes seront possibles.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Pour le Service Parcs, il y a d'une part une évolution de différents postes déjà existants, et d'autre part une augmentation des effectifs, sachant que de nouveaux espaces verts et parcs sont créés.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

B) Suppression de postes

Le conseil communal est appelé à approuver la suppression des postes suivants : Service Finances (1 poste), Service Logement (2 postes), Service Parcs (17 postes) et Service Sports (1 poste).

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

En séance non publique

**XI. COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENTS
DE MEMBRES**

**XII. COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CHL: NOMINATION
DE DEUX DÉLÉGUÉS EFFECTIFS ET DE DEUX DÉLÉGUÉS
SUPPLÉANTS**

XIII. OFFICE SOCIAL : AFFAIRES DE PERSONNEL

**XIV. FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE : AFFAIRES
DE PERSONNEL**

**XV. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE
LUXEMBOURG**

Lotissements de terrains

En sa séance du 6 mai 2024, le conseil communal a marqué son accord, sous le point « Urbanisme », avec plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 25 mai 2024 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).